

AXtrusTM 240 EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

Identificateurs du produit

Nom du produit : AxtrusTM 240 EC

No d'homologation de l'ARLA : 35894

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection des cultures, herbicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Avesta CropScience Inc.

Adresse : Suite 2900, Bentall 5
550, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3

Téléphone : 1-800-607-5443

Site Web : <https://avestacrop.com>

Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification des dangers :

Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Danger par aspiration	Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Provoque des lésions oculaires graves

Suspecté de provoquer le cancer

Peut être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence – Prévention : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux et du visage. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. Se laver soigneusement après manipulation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'intervention :

En cas d'exposition ou de préoccupation : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à retirer, puis continuer le rinçage. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'incendie : utiliser une poudre chimique sèche, du CO₂, un jet d'eau pulvérisée ou une mousse standard pour l'extinction.

Conseils de prudence – Stockage :

Conserver sous clé. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence – Élimination :

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

Autres renseignements :

Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une légère irritation cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique : Naphta solvants (pétrole), aromatiques lourds

No CAS : 64742-94-5

Pourcentage en poids : 60-80 %

Contient :

2-méthylnaphtalène (No CAS : 91-57-6)

Naphtalène (No CAS : 91-20-3)

1-méthylnaphtalène (No CAS : 90-12-0)

Nom chimique : Carfentrazone-éthyle

No CAS : 128639-02-1

Pourcentage en poids : 10-30 %

Nom chimique : Acide benzènesulfonique, dérivés C10-14-alkyles, sels de calcium

No CAS : 90194-26-6

Pourcentage en poids : 1-5 %

Nom chimique : Butan-1-ol

No CAS : 71-36-3

Pourcentage en poids : 1-5 %

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Des soins médicaux immédiats sont requis. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais. L'aspiration du produit dans les poumons peut entraîner de graves lésions pulmonaires. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Utiliser une barrière pour la réanimation bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par du personnel médical qualifié. Un œdème pulmonaire retardé peut survenir.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Maintenir les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone atteinte. Enlever les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à retirer, puis continuer le rinçage. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir.

DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION – peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Si des vomissements surviennent spontanément, maintenir la tête plus basse que les hanches afin de prévenir l'aspiration. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Autoprotection du secouriste : Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est informé des matières en cause, qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser une barrière pour la réanimation bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Symptômes : Sensation de brûlure. Peut provoquer une rougeur et un larmolement des yeux. Peut entraîner la cécité, des difficultés respiratoires, des étourdissements et/ou une respiration sifflante. Un contact prolongé peut provoquer une rougeur et une irritation.

Effets de l'exposition : Suspecté de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : En raison du danger d'aspiration, l'induction du vomissement ou le lavage gastrique ne doivent pas être pratiqués, sauf si le risque est justifié par la présence de substances toxiques additionnelles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, CO₂, jet d'eau pulvérisée ou mousse standard.

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau directs.

Dangers particuliers résultant du produit chimique : Tenir le produit et les contenants vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumées).

Données relatives au risque d'explosion :

Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui.

Équipement de protection spécial et précautions pour les

pompier : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8 pour plus de renseignements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer le déversement liquide à bonne distance en vue de son élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Construire une digue. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer le produit dans des contenants appropriés et dûment étiquetés.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant la réglementation environnementale.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser avec une ventilation adéquate. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Considérations générales en matière d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être retirés du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Porter des gants appropriés ainsi qu'une protection des yeux et du visage.

Conditions d'entreposage : Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux réglementations nationales et locales applicables. Garder sous clé. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Entreposer conformément aux règlements nationaux et locaux applicables. Conserver sous clé. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des autres matières.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures techniques :

Douches
Postes de rinçage oculaire
Systèmes de ventilation

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité étanches. Écran facial.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, des chaussures résistantes aux produits chimiques et tout autre équipement de protection nécessaire afin d'éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque la ventilation est insuffisante pour contrôler les concentrations dans l'air.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : Liquide

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Sans objet

Couleur : Ambrée

Valeur du pH : 5,93

Point de fusion : Sans objet

Température d'ébullition : $\geq 100^\circ\text{C}$

Point d'éclair : 80°C

Inflammabilité : Sans objet

Densité relative (eau = 1) : $1,04 \pm 0,01 \text{ g/mL}$ à 20°C

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Viscosité dynamique : 19,219 mPa·s

Solubilité dans l'eau : Forme une émulsion dans l'eau

Solubilité : Miscible dans le méthanol et l'acétone

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales de mise en œuvre.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, acide nitrique, acide sulfurique.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu selon les renseignements fournis.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. L'aspiration du produit dans les poumons peut entraîner de graves lésions pulmonaires. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des lésions irréversibles aux yeux.

Contact avec la peau : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Provoque une légère irritation cutanée. Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Une exposition répétée peut entraîner un dessèchement ou des gerçures de la peau.

Ingestion : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Présente un danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion. L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Peut provoquer une rougeur et un larmolement des yeux. Sensation de brûlure. Peut entraîner la cécité, des difficultés respiratoires, de la toux et/ou une respiration sifflante ainsi que des étourdissements. Un contact prolongé peut provoquer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë : Fondée sur les données disponibles pour le mélange et ses composants.

Mesures numériques de la toxicité :

Les valeurs d'ETA suivantes ont été calculées pour le mélange :

ETA_mélange (voie orale) : $> 5\,000 \text{ mg/kg}$

ETA_mélange (voie cutanée) : $> 2\,000 \text{ mg/kg}$

ETA_mélange (inhalation – poussières/brouillards) : $> 5 \text{ mg/L}$

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Naphta solvants (pétrole), aromatiques lourds No CAS : 64742-94-5	$> 5000 \text{ mg/kg}$ (Rat)	$> 2000 \text{ mg/kg}$ (Lapin)	$> 4688 \text{ mg/m}^3$ (Vapeur) 4h
Carfentrazone-éthyle No CAS : 128639-02-1	$= 5143 \text{ mg/kg}$ (Rat)	$> 4000 \text{ mg/kg}$ (Rat)	$= 5.09 \text{ mg/L}$ (Rat) 4h
2-méthylnaphtalène No CAS : 91-57-6	$= 1630 \text{ mg/kg}$ (Rat)	-	-
Naphtalène No CAS : 91-20-3	$= 1110 \text{ mg/kg}$ (Rat)	$= 1120 \text{ mg/kg}$ (Rabbit)	$> 0.4 \text{ mg/L}$ (Rat) 4h

Butan-1-ol No CAS : 71-36-3	= 700 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Rabbit)	> 17.76 mg/L (Rat) 4h
1-méthylnaphtalène No CAS : 90-12-0	= 1840 mg/kg (Rat)	-	-
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-14- alkyles, sels de calcium No CAS : 90194-26-6	= 4445 mg/kg (Rat)	= 2005 mg/kg (Rat)	-

Effets immédiats et différés, ainsi que effets chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme :

Corrosion/irritation cutanée : Classification fondée sur les données disponibles concernant les ingrédients. Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Classification fondée sur les données disponibles concernant les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune information disponible.

Mutagenicité des cellules germinales : Aucune information disponible.

Cancérogénicité : Contient un cancérogène connu ou présumé. La classification est fondée sur les données disponibles concernant les ingrédients. Suspecté de provoquer le cancer. La classification relative à la cancérogénicité est fondée sur les données disponibles pour les ingrédients individuels du mélange.

Les renseignements ci-dessous indiquent si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique : Carfentrazone-éthyle
No CAS : 128639-02-1
ACGIH : A4 – Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'humain
IARC : Non inscrit
NTP : Non inscrit
OSHA : Non inscrit

Nom chimique : 2-méthylnaphtalène
No CAS : 91-57-6
ACGIH : A4 – Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'humain
IARC : Non inscrit
NTP : Non inscrit
OSHA : Non inscrit

Nom chimique : Naphtalène
No CAS : 91-20-3
ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé chez l'animal (pertinence inconnue pour l'humain)
IARC : Groupe 2B – Possiblement cancérogène pour l'humain
NTP : Raisonnablement anticipé comme cancérogène pour l'humain
OSHA : Présent

Nom chimique : 1-Méthylnaphtalène
No CAS : 90-12-0
ACGIH : A4 – Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'humain
IARC : Non inscrit
NTP : Non inscrit
OSHA : Non inscrit

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.

STOT – exposition unique : Aucune information disponible.

STOT – expositions répétées : Aucune information disponible.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

Nom chimique : Naphta solvants (pétrole), aromatiques lourds
No CAS : 64742-94-5

Algues / plantes aquatiques : Sans objet
Poissons : CL50 : = 19 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : = 2,34 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss)
CL50 : = 1 740 mg/L (96 h, Lepomis macrochirus)
CL50 : = 45 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : = 41 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
Crustacés : CE50 : = 0,95 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet

Nom chimique : Naphtalène
No CAS : 91-20-3

Algues / plantes aquatiques : Sans objet
Poissons : CL50 : 5,74–6,44 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : = 1,6 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss)
CL50 : 0,91–2,82 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss)
CL50 : = 1,99 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : = 31,0265 mg/L (96 h, Lepomis macrochirus)
Crustacés : CL50 : = 2,16 mg/L (48 h, Daphnia magna)
CE50 : = 1,96 mg/L (48 h, Daphnia magna)
CE50 : 1,09–3,4 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet

Nom chimique : Butan-1-ol
No CAS : 71-36-3

Algues / plantes aquatiques : CE50 : > 500 mg/L (96 h, Desmodemus subspicatus)
CE50 : > 500 mg/L (72 h, Desmodemus subspicatus)
Poissons : CL50 : 1 730–1 910 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : = 1 740 mg/L (96 h, Pimephales promelas)
CL50 : 100 000–500 000 µg/L (96 h, Lepomis macrochirus)
CL50 : = 1 910 000 µg/L (96 h, Pimephales promelas)
Crustacés : CE50 : = 1 983 mg/L (48 h, Daphnia magna)
CE50 : 1 897–2 072 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Naphta solvants (pétrole), aromatiques lourds No CAS : 64742-94-5	6.5
2-méthylnaphtalène No CAS : 91-57-6	3.86
Naphtalène No CAS : 91-20-3	3.4
Butan-1-ol No CAS : 71-36-3	1

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets provenant de résidus ou de produits non utilisés :

Éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

DOT (États-Unis – transport terrestre) : Non réglementé / non dangereux lorsqu'expédié en emballages non vrac (< 119 gallons par contenant).

TDG (Canada – transport terrestre) : Non réglementé / non dangereux

Le transport terrestre (route ou rail) n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse en vertu du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), pourvu que l'emballage respecte toutes les exigences applicables du TMD.

Aucune marque, étiquette, plaque ou documentation d'expédition n'est requise conformément au paragraphe 1.45.1 du TMD.

Cette exemption du TMD s'applique uniquement au transport terrestre. Pour le transport aérien (IATA) et maritime (IMDG), ce produit est réglementé comme UN3082, classe 9, groupe d'emballage III, dangereux pour l'environnement.

Les marques, étiquettes, plaques ou documents du TMD peuvent être utilisés volontairement afin de faciliter le transport multimodal impliquant l'OACI (IATA) ou l'OMI (IMDG).

IATA

Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

Désignation officielle de transport ONU : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A.

Nom technique IATA : Naphta solvants (pétrole), aromatiques lourds, carfentrazone-éthyle

Classe(s) de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Dangers pour l'environnement : Oui

Dispositions spéciales : A97, A158, A197, A215

Code du guide d'intervention d'urgence (ERG) : 9L

Description : UN 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (naphta solvants [pétrole], aromatiques lourds, carfentrazone-éthyle), 9, III

IMDG (transport maritime) : Réglementé

Numéro ONU : UN3082

Désignation officielle de transport de l'ONU : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a.

Nom technique : Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, carfentrazone-éthyl

Classe de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Oui

Nom du polluant marin : Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, carfentrazone-éthyl

Dispositions spéciales : 274, 335, 375, 969

No EmS : F-A, S-F

Description : UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, carfentrazone-éthyl), 9, GE III, polluant marin

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation internationale

Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone : Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants :

Sans objet

Convention de Rotterdam : Sans objet

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité aux inventaires.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de données de sécurité résume l'état actuel de nos connaissances concernant les dangers pour la santé et la sécurité associés à ce produit et fournit des directives sur sa manipulation et son utilisation sécuritaires en milieu de travail. Chaque utilisateur doit lire cette fiche de données de sécurité et examiner les renseignements qu'elle contient en fonction des conditions de manipulation et d'utilisation du produit en milieu de travail, y compris son utilisation conjointe avec d'autres produits. Si des précisions ou des renseignements supplémentaires sont nécessaires afin d'effectuer une évaluation adéquate des risques, l'utilisateur doit communiquer avec l'entreprise.